

**Projet d'aménagement de la ZAC du Brochet  
Commune de VALLET**

**Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme  
de la commune de VALLET**

---

Le 22 juin 2015, s'est tenue en Préfecture de Loire-Atlantique, la réunion des Personnes Publiques Associées à la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VALLET dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC du Brochet.

**Participaient à la réunion :**

**- Représentants des services de l'État**

- Mme LEBASTARD Thérèse., Préfecture de Loire-Atlantique
- Mme LE TOUZIC Jacqueline., Préfecture de Loire-Atlantique
- Mme BOUHIER Sandrine., Préfecture de Loire-Atlantique
- Mme AUCLAIR Catherine., Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**- Représentants des Personnes Publiques Associées**

- M. PERROUIN Pierre-André, Président de la C.C. de Vallet
- Mme JOUSSEAUME Cécile, Responsable du service développement économique de la C.C. de Vallet
- M. MARCHAIS Jérôme, Maire de Vallet
- M. LEGOUT Mathieu, Adjoint à l'urbanisme - Commune de Vallet
- Mme MOQUET Marie, Responsable du service urbanisme - Commune de Vallet
- Mme BERNARD Anne-Cécile, C.C.I. Nantes - Saint-Nazaire
- Mme PERIO Ludivine, Conseil Départemental de Loire-Atlantique - Délégation du vignoble
- M. AUFFRET Pierre-Yves, Conseil Départemental de la Loire-Atlantique - Direction des Infrastructures

**Étaient absents ou excusés**

- La Chambre des Métiers
- La Chambre d'Agriculture
- Le Conseil Régional

Madame LE TOUZIC présente l'objet de la réunion qui s'inscrit dans le cadre de la procédure définie par les articles L 123-14, L 123-14-2 et R 123-23-1 du code de l'urbanisme et est destinée à procéder à l'examen de la mise en compatibilité du PLU de la commune de VALLET avec le projet d'aménagement de la ZAC du Brochet.

Elle présente ensuite le projet dans ses grandes lignes, puis le dossier de mise en compatibilité du PLU.

La mise en compatibilité concerne le PLU de VALLET et porte sur les points suivants :

- ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe concernée par le projet
- création du règlement de la zone 1AUez
- création d'une orientation d'aménagement.

Il est précisé que l'enquête publique se déroulera courant septembre 2015.

Le dossier de mise en compatibilité n'appelle aucune d'observation de la part des participants, la séance est levée.

**pour le préfet**  
**la directrice de la coordination**  
**et du management de l'action publique**



**Thérèse LEBASTARD**